

ANNEXE B

**DISCOURS A L'OCCASION DE L'OUVERTURE OFFICIELLE
DE LA SEPTIEME REUNION DE LA COMMISSION POUR LA
CONSERVATION DE LA FAUNE ET LA FLORE MARINES
DE L'ANTARCTIQUE**

E. Samoteikin

**(Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
de l'URSS en Australie)**

DISCOURS A L'OCCASION DE L'OUVERTURE OFFICIELLE
DE LA SEPTIEME REUNION DE LA COMMISSION POUR LA
CONSERVATION DE LA FAUNE ET LA FLORE MARINES
DE L'ANTARCTIQUE

Monsieur le Président,
Délégués distingués,
Mesdames et Messieurs,

J'ai, cette année, le grand honneur d'ouvrir, au nom de l'Union Soviétique, la 7^{ième} réunion de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique.

L'esprit et la lettre de la Convention, conformément auxquels votre organisation a été fondée, non seulement satisfont aux intérêts de la conservation et de l'utilisation rationnelle de l'Antarctique et de ses riches ressources biologiques, mais sont aussi logiquement associés au désir de toute humanité d'empêcher la destruction de la biosphère terrestre.

La science et la technologie modernes ont donné à l'individu les moyens d'influencer la nature, engendrant des empiétements, et souvent, sans en prévoir les conséquences, le déchirement et la destruction des mécanismes équilibrant les processus naturels. C'est précisément pour cette raison que s'est posé en Europe, en Asie et en Amérique du Nord le grave problème des pluies acides, et, à l'échelle globale, celui d'une modification des conditions climatiques dans le monde.

Les problèmes écologiques actuels ont revêtu un large caractère social et économique, ils se trouvent reflétés dans les programmes de tous les partis politiques et des gouvernements et ils font l'objet d'une attention particulière de la part du public dans le monde entier et des masse-médias.

Le monde est de plus en plus sensibilisé et favorable à l'idée d'une relation étroite entre tous les aspects de la sécurité internationale et les dispositions prises dans le cadre d'un mécanisme global combinant les efforts de tous les Etats dans les domaines de la sécurité militaire, politique, économique et écologique.

Prenant la parole lors de la 43^{ième} Session des Nations Unies, le Ministre soviétique des Affaires étrangères, E.A. Shevardnadze, mit la menace d'un désastre écologique sur le même plan que la menace nucléaire spatiale.

Avec quels moyens l'humanité peut-elle contrer le danger croissant de destruction?

- La conscience accrue que nous vivons dans un monde complexe, contradictoire, mais où tout est étroitement lié, et où l'individu partage les mêmes priorités, inquiétudes et besoins;
- Les premières mesures réelles en vue d'éviter la menace thermonucléaire, les succès - quoique fragiles - rencontrés dans le règlement des situations de conflit, la confiance croissante et la compréhension mutuelle, la création de conditions favorables, et une maturité accrue pour soulever et résoudre les problèmes à l'échelle globale;
- Un intérêt profond porté aux sérieux problèmes écologiques qui se sont accumulés à travers le monde et dont les conséquences sont imprévisibles.

La communauté internationale - je suis ravi de le souligner - s'efforce maintenant de surmonter activement ce problème. Des mécanismes multilatéraux dans divers domaines de la coopération en matière d'écologie ont été mis sur pied et sont opérationnels. L'un de ces mécanismes est la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique, créée sous l'égide du Traité sur l'Antarctique, et œuvrant activement en ce sens.

En sept ans, la CCAMLR s'est transformé en un organe de travail efficace constitué de 20 membres et de 4 parties adhérentes; en une organisation qui a réalisé de grands progrès, passant de la résolution de ses propres problèmes pratiques à l'élaboration d'une stratégie de conservation des ressources marines vivantes et à celle d'un programme international pour le contrôle de l'écosystème :

- Une banque de données biologiques et de pêche a été établie, permettant d'évaluer de manière réaliste l'état des ressources et de prendre des mesures pour leur conservation et leur utilisation rationnelle;
- Des mesures ont été prises pour prévenir la pollution dans les eaux de la Convention;
- Cette réunion marque le début des travaux du Comité sur l'observation et le contrôle, conçu pour mettre au point un système de contrôle de la pêche - mécanisme supplémentaire destiné à garantir l'efficacité des mesures prises par la CCAMLR.

Le Comité scientifique de la CCAMLR a rassemblé des scientifiques de premier plan et des experts en biologie marine, et est devenu un organisme compétent accomplissant les tâches définies par la Convention. L'URSS considère nécessaire d'augmenter la part jouée par cet organisme dans l'élaboration des mesures entrant dans le cadre du développement d'une stratégie de conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique.

L'Union Soviétique fut un des instigateurs de l'élaboration de la Convention et de la création de la CCAMLR, et prend activement part aux travaux de la Commission et de son Comité scientifique.

L'Union Soviétique pêche activement dans la zone de la Convention depuis 1970, encore qu'il soit bien connu que l'apport de cette région dans la prise totale de produits marins par l'Union Soviétique n'est que de 4-5%. Comparativement, une proportion beaucoup plus importante de ses

activités dans les eaux de la Convention est consacrée à la recherche scientifique. La recherche en Antarctique commença pendant l'Année géophysique internationale et fut suivie par le début des recherches dans les eaux environnantes. Les premières expéditions scientifiques maritimes de grande envergure furent conduites dès les années 1960. Dix ans d'un travail ardu ont produit des données sur les réserves des principales ressources dans les eaux antarctiques et sur leur répartition, ce qui a fourni la base de leur utilisation rationnelle.

Il faut remarquer que les premières mesures de la CCAMLR pour la conservation des ressources, prises en 1984, tenaient pleinement compte de la réglementation nationale de pêche soviétique existant à cette époque. L'exploitation elle-même est liée, de manière indissoluble, à la collecte de données extensives nécessaires à l'évaluation des réserves de ressources halieutiques.

La Convention de la CCAMLR est unique en ce sens que l'utilisation rationnelle des ressources provenant de ses eaux considère l'interaction entre les principaux éléments de l'écosystème. Cette approche n'a jamais été utilisée auparavant lors de l'élaboration des nombreuses conventions réglementant les activités de pêche dans d'autres mers.

Dans ces conditions, la tâche de conservation et l'utilisation rationnelle des ressources marines est extrêmement compliquée. La science commence seulement à rechercher les moyens d'accomplir cette tâche.

C'est pourquoi le programme à long terme de contrôle de l'écosystème adopté par la CCAMLR nécessite les efforts de nombreux scientifiques ainsi que des dépenses élevées. Seule une organisation internationale est capable de mettre en œuvre un tel programme, les pays ne le peuvent pas seuls. L'Union Soviétique préconise une coopération constructive pour le règlement de ces questions, sur une base strictement scientifique, rationnelle et non discriminatoire, et en accord total avec les dispositifs de la Convention, et elle invite tous les Membres de la Commission, y compris ceux qui ne sont pas engagés dans des activités de pêche, à prendre part à cette coopération.

La CCAMLR a déjà des exemples d'une telle coopération. Les campagnes scientifiques menées conjointement par les Etats-Unis et la Pologne, l'URSS et l'Australie, et la France et l'URSS n'en sont que quelques exemples récents. Nous espérons qu'ils augmenteront et produiront des résultats tangibles.

La responsabilité de la CCAMLR concerne les ressources marines vivantes de l'Antarctique. Grâce aux efforts conjoints des autres organisations internationales - la Commission internationale de la chasse à la baleine, le Comité scientifique pour les recherches antarctiques et les réunions des Parties consultatives au Traité sur l'Antarctique - les eaux entourant ce continent de glaces doivent être érigées en exemple de l'attitude rationnelle de l'humanité envers la nature.

Je suis certain que la Commission continuera à jouer le rôle d'un forum international efficace, prenant des décisions sur la base de compromis satisfaisant aux intérêts de toutes les parties concernées. Cela contribuera sans aucun doute à renforcer le système du Traité sur l'Antarctique dans son ensemble.

La septième réunion de la CCAMLR est destinée à faire un nouveau pas dans cette direction. J'espère que cette session sera un succès et que les décisions que l'on y prendra seront en harmonie avec l'esprit de consensus et de coopération internationale.

La beauté de la Tasmanie, ainsi que l'hospitalité et la sympathie des ses habitants, y contribueront.

Je souhaite que les travaux de tous les participants à la réunion soient couronnés de succès, qu'il sera possible de trouver des formes efficaces de coopération et de compréhension mutuelle, et que prévaudra au sein de la CCAMLR l'atmosphère digne d'une communauté civilisée de nations, ce qui contribuera à résoudre les problèmes urgents et graves auxquels doit faire face l'humanité.